



DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
COMMUNE DE VEZINS
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie, le **25 février 2026 à 18h30***

Affiché le 20 février 2026

ORDRE DU JOUR
Session ordinaire

I- FINANCES

- Admission en non-valeur

II- URBANISME

- Droit de préemption – Acceptation de la délégation partielle par Cholet Agglomération

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

